



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/34/644  
S/13602

1er novembre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-quatrième session

Point 123 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

CONSEIL DE SECURITE

Trente-quatrième année

Lettre datée du 1er novembre 1979, adressée au Secrétaire général par  
le représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

Me référant à ma lettre en date du 23 octobre 1979 (A/34/610-S/13585), j'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de signaler que de nouveaux incidents constituant des violations de la souveraineté territoriale de la Thaïlande se sont produits le long de la frontière qui sépare la Thaïlande et le Kampuchea, et de les porter ci-après à votre attention :

1. Le 23 octobre 1979, à 9 h 30, des militaires étrangers en armes, au nombre d'une centaine environ, ont fait une incursion en territoire thaïlandais à Ban San Ro Changan, qui est situé dans le district de Ta Phraya (province de Prachinburi) à 500 mètres de la frontière qui sépare la Thaïlande du Kampuchea. Ces militaires étrangers se sont ensuite repliés en territoire kampuchéen après que des avions de reconnaissance eurent survolé le secteur en question.
2. Le 27 octobre 1979, à 7 heures, deux obus d'artillerie ont été lancés du Kampuchea vers le territoire thaïlandais et y sont tombés à 500 mètres de la frontière, dans le district de Ta Phraya (province de Prachinburi). Sept réfugiés kampuchéens ont trouvé la mort et 3 autres ont été blessés au cours de ce tir.
3. Le 28 octobre 1979, entre 6 h 20 et 6 h 25, neuf obus de mortier sont tombés en territoire thaïlandais, à Ban Ang Sila, dans le district de Ta Phraya (province de Prachinburi). Egalement à 6 h 30, cinq autres obus sont tombés à Ban Non Mark Mun, dans le même district.

A/34/644

S/13602

Français

Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 123 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Thaïlande  
auprès de l'Organisation des  
des Nations Unies,

(Signé) Pracha GUNA-KASEM

-----